

## LA FONTAINE DE BRÉHARDEC

### PRÉSENTATION DU MONUMENT

#### Une fontaine de dévotion du XVIII<sup>e</sup> siècle

La fontaine de plan quadrangulaire se signale par son dôme maçonné sommé d'une croix, reposant sur un entablement que supportent quatre colonnes d'angle. Dans le mur du fond une niche abritait une statuette de la Vierge, aujourd'hui disparue.

La fontaine est adossée aux vestiges d'un muret qui supportait l'empierrement du chemin passant derrière.

La tradition rapporte que la fontaine ne tarissait jamais. Au fond du vallon, son écoulement forme un ru qui rejoint au nord-est le ruisseau du Moulin de Pinieux.

La fontaine est une partie constituante de la chapelle Notre-Dame de l'O. Lors du pardon, les villageois y descendaient en procession.

#### Protection

La fontaine est inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 25 août 1928.

#### Etat actuel

Propriété de la commune.

Les maçonneries ont été grossièrement rejointoyées au ciment.

Les sources environnantes ont été canalisées mais la fontaine est toujours en eau.



Carte postale vers 1910-1920 ; col. privée

## LE HAMEAU DE BREHARDEC

### Un ensemble d'intérêt

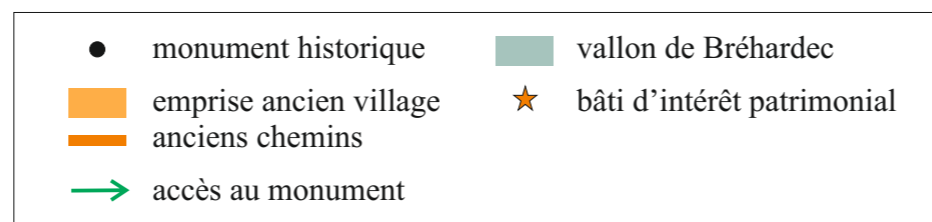
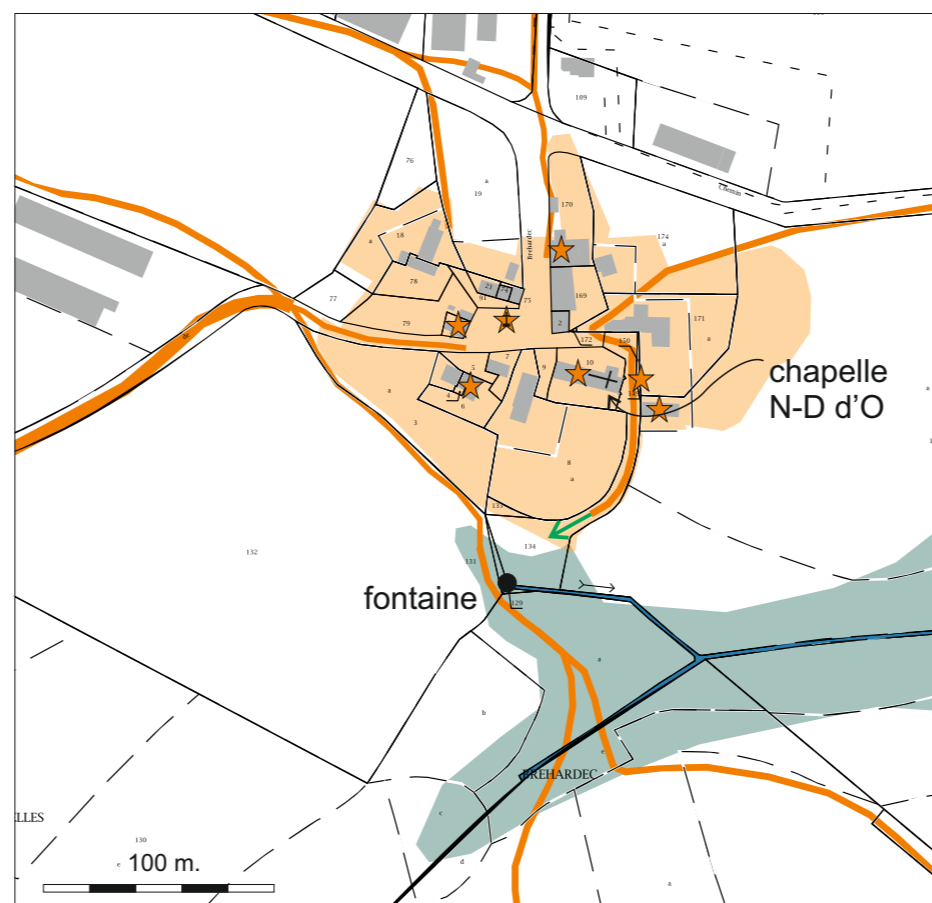
La fontaine se trouve au fond d'un vallon à moins de 100 mètres au sud de la chapelle Notre-Dame de l'O.

Le village conserve ses caractéristiques traditionnelles. Une voie aménagée au nord dans les années 1960 en a facilité l'accès, préservant de fait l'entrée historique à l'ouest, l'espace commun et sa croix au centre, le gabarit des chemins aux abords de la chapelle.

L'implantation du bâti dont un four à pain, est également conservée et les constructions neuves sont peu nombreuses.



La chapelle Notre-Dame de l'O, dont les parties les plus anciennes remontent au XV<sup>e</sup> siècle



Plan cadastral de 1825, sections C - 3 et N - 3 assemblées ; AD56 3P230



Au centre du village l'espace commun et la croix datée 1650 ; à l'ouest (arrière-plan) une maison à étage datée 1618, remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle



Au sud de l'espace commun, une maison de prêtre du XVII<sup>e</sup> siècle



Au nord-est de la chapelle, une ancienne ferme fin XVIII<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle, récemment réhabilitée en habitation

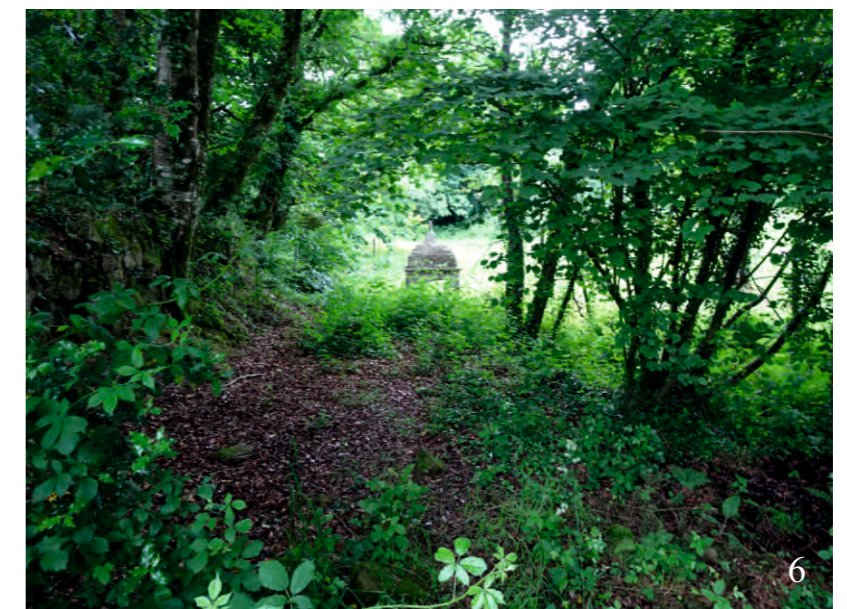
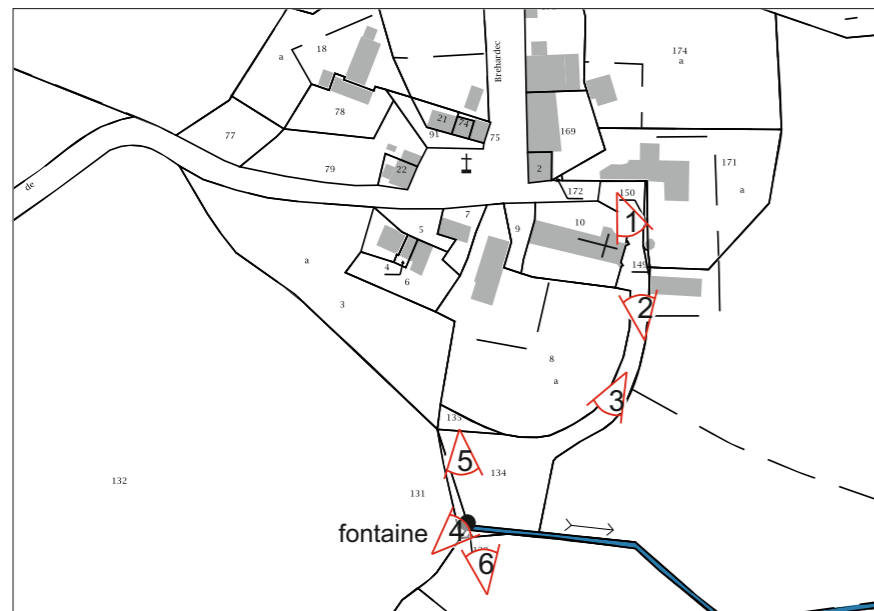
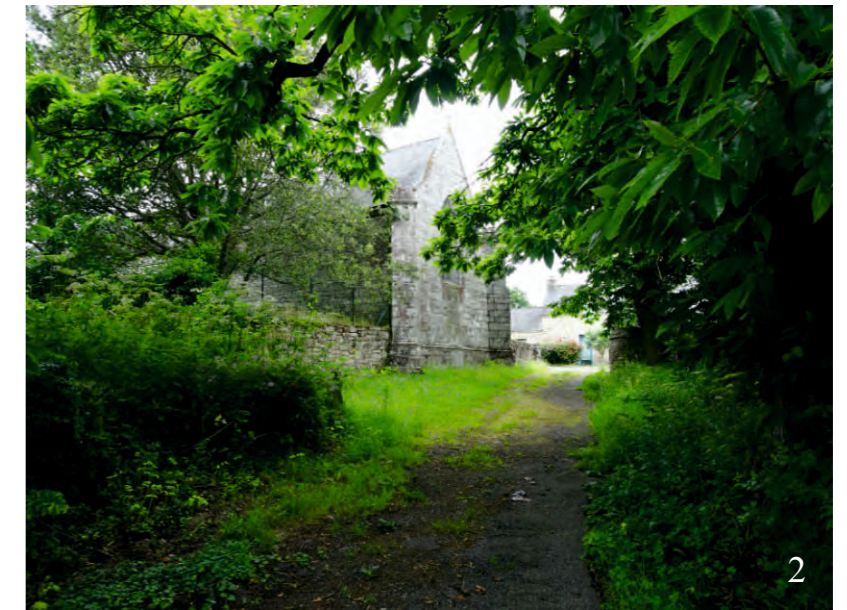
## ANALYSE DES ABORDS

### L'accès depuis la chapelle

Au sud du village de Bréhardec, le vallon constitue un écrin de verdure et de tranquillité pour la fontaine. Depuis la chapelle un chemin pentu en constitue aujourd'hui l'unique accès.

### Le chemin disparu du hameau de L'Isle

Un autre accès permettait aux habitants du hameau voisin de l'Isle de descendre à la fontaine depuis le sud (cf. carte postale ci-dessous). A la suite du remembrement des années 1960 et à la disparition des usages traditionnels, il est désormais envahi par la végétation. Une réflexion de mise en valeur permettrait sa restitution partielle autour de la fontaine.



## ANALYSE DES ABORDS

### Topographie

En rupture de pente du plateau, le village de Bréhardec est implanté sur une sorte de promontoire qui domine le vallon où se trouve la fontaine.

Le site de la fontaine se trouve dans un environnement boisé ; cependant quelques **échappées visuelles** permettent d'appréhender les paysages alentours.

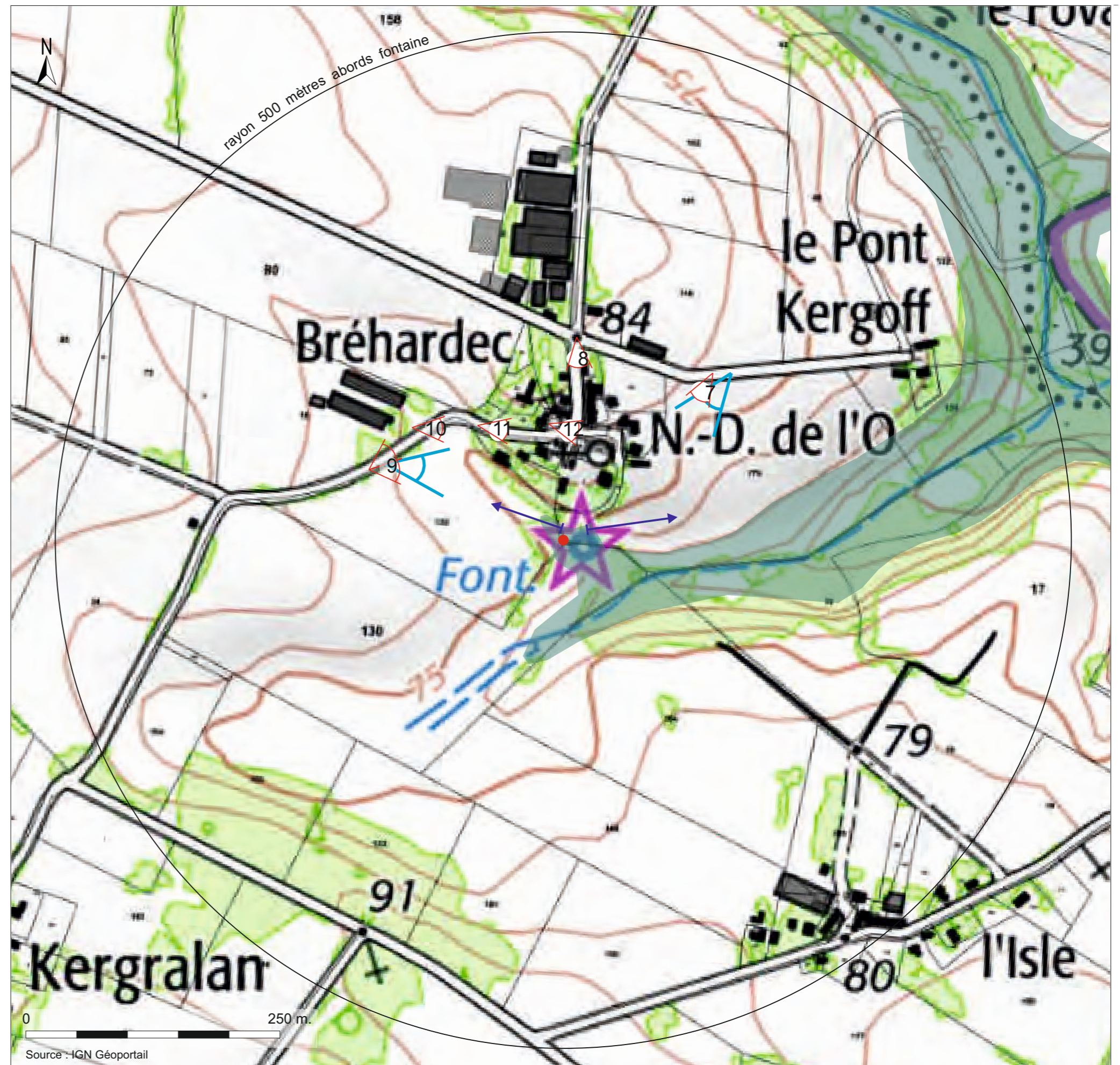
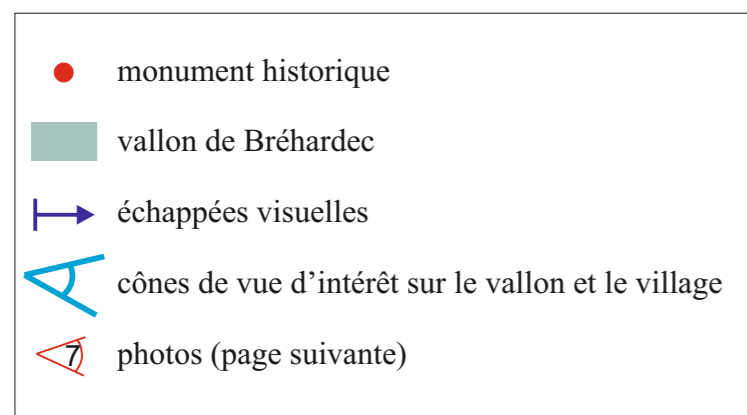
### Perception du vallon et du village en vues éloignées

Si la fontaine est invisible en vues éloignées, la perception du village de Bréhardec est en revanche sublimée par les particularités vallonnées du paysage (fig. 7 et 9).

### Entrée ouest du village à préserver

L'accès historique à Bréhardec par l'ouest est particulièrement remarquable. Dans sa prolongation on progresse successivement de l'espace commun du village, à la chapelle Notre-Dame puis au chemin de la fontaine (fig. 10-12).

**L'ensemble de ces co-sensibilités à préserver est au fondement du futur périmètre délimité des abords.**





# LA FONTAINE DE BRÉHARDEC

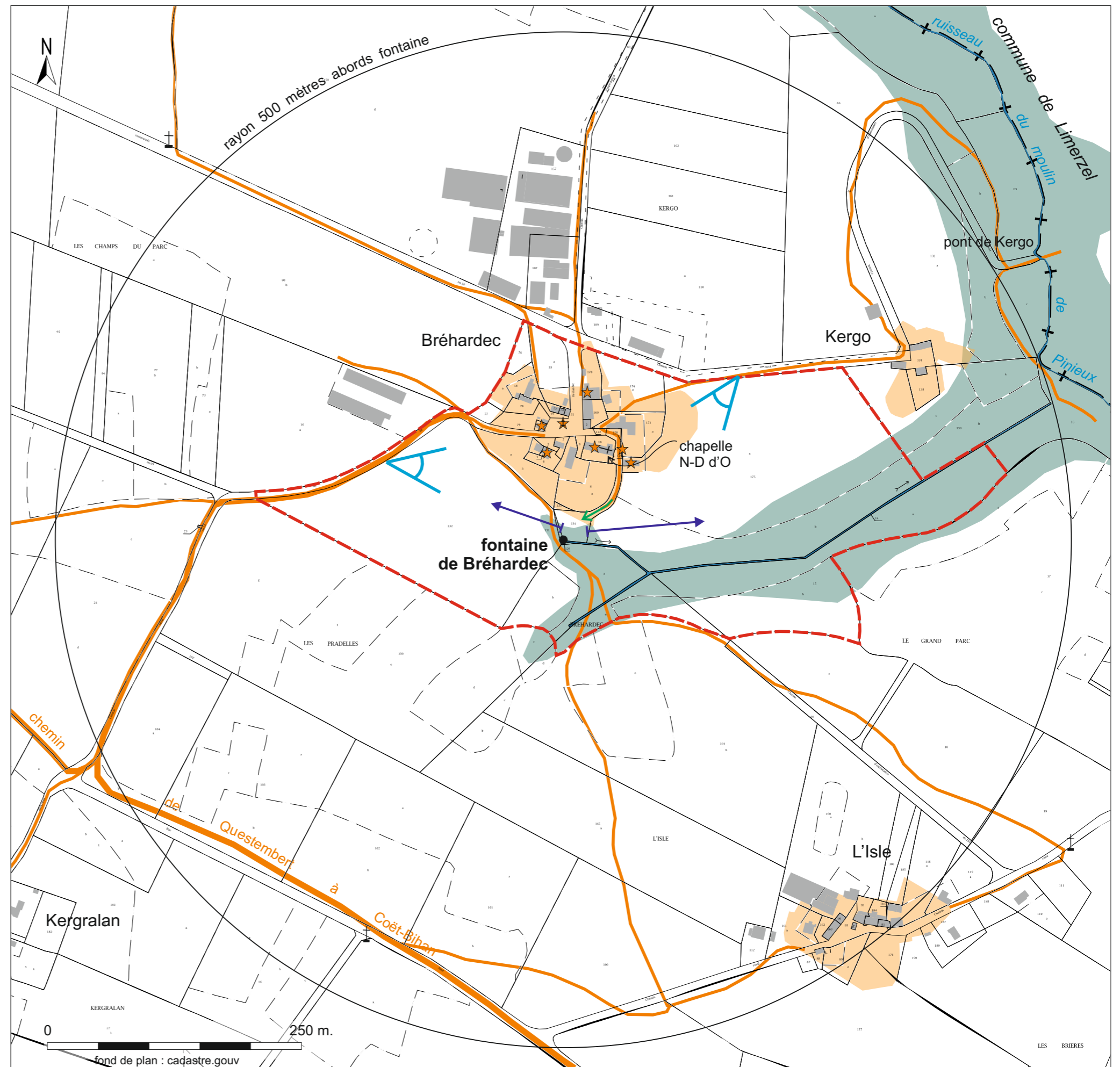
Inscrite à l'inventaire des monuments historiques  
le 25 septembre 1928

lieu-dit Bréhardec  
parcelle YK 134

## PLAN DE SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES ABORDS

### LÉGENDE













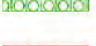






- monument historique
- emprise villages anciens (cadastre 1825)
- anciens chemins (certains disparus)
- ★ patrimoine bâti d'intérêt à Bréhardec
- vallon
- accès au monument
- └─ échappées visuelles sur le paysage
- A cône de vue d'intérêt sur le village et le vallon
- ▭ proposition de PDA



# LA FONTAINE DE BRÉHARDEC

EXTRAIT DU P.L.U.I  
de QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ  
CORRESPONDANT AU SECTEUR

arrêté le 16 avril 2018  
(en cours d'instruction)

-  Limite de zone
-  Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
-  Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Cheminement doux à créer ou à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
-  Haies, Talus, alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Patrimoine linéaire (murs à préserver) au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Marge de recul des principaux axes
-  Faisceau pressenti
-  Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Emplacement réservé au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
-  Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Zones humides au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Zones de présomption de prescription archéologique
-  Cours d'eau
-  Limite communale

